

ANNEXE : DECLARATION des participants sur les droits de l'Homme et la lutte contre les pratiques traditionnelles

- Considérant la consécration des droits de l'homme, des droits culturels et les engagements de l'Etat mauritanien notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le pacte international sur les droits économiques sociaux et culturels et la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle ;
- Conscients de la volonté politique des pouvoirs publics de garantir le respect des droits de l'homme, de reconnaître et de promouvoir la diversité culturelle ;
- Conscients du caractère dangereux des pratiques traditionnelles néfastes qui constituent de graves violations des droits de la femme ;
- Conscients de l'importance du respect des droits de l'homme dans la dynamique de réconciliation nationale, initiée par les autorités ;
- Conscients de l'importance de la connaissance des instruments et des mécanismes de protection de droits de l'homme pour les pays où le processus de la démocratie est en chantier ;
- Conscients de l'importance accordée par les autorités mauritaniennes aux recommandations de l'EPU ;
- Conscients des avantages du respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle comme facteur de promotion de la paix, de la cohésion sociale et de la culture citoyenne ;
- Désireux d'apporter leur contribution à cette dynamique de réconciliation nationale ;

Les participants signataires de cette déclaration souhaitent :

- Attirer l'attention des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme sur l'importance des instruments et des mécanismes de protection des droits de l'homme ;
- Faire des lieux de diffusion de l'information et de la connaissance des canons d'expression de la culture des droits de l'homme ;
- Enseigner dans les écoles les vertus du vivre ensemble, à travers les valeurs de tolérance.

Fait à Nouakchott, le 20 janvier 2013